

LA GAZETTE DES EP*

belleville - amandiers - pelleport

N°2 – février 2022

Édito

Écrivain·es public·ques et étranger·es p.1

Le coin des partenaires

La Fasti p.2

Infos diverses ; en bref ; contact p.4

Édito

ÉCRIVAIN·ES PUBLIC·QUES ET ÉTRANGER·ES : UNE LIMITE AU SOUTIEN ADMINISTRATIF

Plus de 12% de la population francilienne est étrangère. À Paris, c'est 15% de la population, souvent plus de 20% dans les quartiers dits Politique de la Ville (QPV), dont le nôtre.

Selon l'INSEE, est étrangère toute personne vivant ou née en France et n'ayant pas la nationalité française. Dans les permanences d'écrivain·es public·ques, nous sommes souvent sollicité·es pour des démarches concernant leurs droits. Si, en temps *normal* il est déjà difficile de répondre à la pluralité des demandes tant le droit des étrangers est complexe, depuis la crise sanitaire, de *simples* renouvellements de titres de séjour sont devenus problématiques. En effet, les délais de traitement des dossiers en préfectures devenus anormalement longs font basculer certain·es dans les angoisses de l'irrégularité de séjour, parce qu'iels n'ont pu obtenir de rendez-vous, n'ont pas reçu le récépissé de dépôt à temps, etc.

Si l'EP* peut répondre à de multiples demandes, iel n'est cependant pas un·e professionnel·le du droit. Alors, comment accompagner ces usager·ers sans risquer de les mettre en difficulté vis-à-vis de l'administration ? À quel moment les orienter ? Pour quoi et vers qui ?

Ayons recours aux permanences juridiques : soit au sein même de nos structures qui, bien souvent, en proposent, soit vers les structures spécialisées dans le Droit des étrangers comme **La CIMADE**, **le GISTI** ou **la FASTI**, pour ne citer que celles à rayonnement national. Bien entendu, la liste n'est pas exhaustive ; de nombreuses associations de proximité organisent des permanences de juristes et/ou d'avocat·es. Certaines sont généralistes, d'autres spécialisées : exilé·es, sans papiers, couples mixtes, parents d'enfants scolarisés, LGBT, communautés particulières...

Une chose est sûre, nous sommes tou·tes confronté·es à des situations qui nous désespèrent et dont le nombre s'est considérablement accru depuis 2020. C'est pourquoi, pour la parution de cette nouvelle Gazette, nous avons choisi d'aller à la rencontre d'une fédération implantée sur notre territoire : la Fasti, dont le cœur d'actions est résolument tourné vers les immigré·es.

Remarque : Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement. Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un·e immigré·e est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Ainsi, les immigré·es naturalisé·es ne sont plus étranger·es. Cependant, la qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition (source INSEE).

*EP = écrivain·e public·que

LA FASTI

Mardi 1^{er} février 2022 :

Rencontre avec Fernanda Marrucchelli et Lola Chevallier, coordinatrices de la FASTI

Après notre entrevue avec Cécile Michaux, coordinatrice du PAD 20^e, nous continuons nos échanges avec les partenaires de l'accès aux droits du territoire. Fernanda et Lola nous accueillent donc pour répondre à nos questions. Nous les remercions vivement pour ce temps accordé.

La FASTI, qu'est-ce que c'est ?

La FASTI, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou·te·s les Immigré·e·s, est une fédération nationale créée en 1967. Elle regroupe une soixantaine d'associations (ASTI) sur le territoire national. La première a vu le jour en 1962 et chacune propose des activités différentes.

La FASTI s'axe autour de deux orientations – l'accompagnement des personnes et l'interpellation des pouvoirs publics – et repose sur quatre piliers :

- ✓ L'égalité des droits entre les Français et les étrangers
- ✓ La liberté de circulation et d'installation de tous·tes
- ✓ Le féminisme
- ✓ L'anticolonialisme

Les associations, toutes indépendantes, se retrouvent autour de ces quatre piliers.

L'équipe :

Six salarié·es sont présent·es dans les locaux. Quatre gèrent uniquement la coordination nationale. Fernanda répartit son temps entre le national et les actions locales et Lola intervient sur le territoire de proximité. Les actions locales existent également grâce à l'intervention de bénévoles, qui, comme Fernanda et Lola, sont tou·tes qualifié·es dans les domaines du droit ou des sciences sociales.

L'antenne du 20^e :

L'antenne du 20^e a un double rôle. C'est tout d'abord le siège social de la fédération. En tant que tel, il coordonne la mise en valeur des actions à l'échelle nationale. Le lieu n'avait donc initialement pas vocation à accueillir du public. Cependant, face à la réalité des besoins identifiés sur le territoire, un pôle *actions* a été développé pour accompagner les habitant·es du 20^e, et plus largement les parisiens·nes, et même les habitant·es de certains départements limitrophes.

Le volet juridique :

Dans ce cadre, la FASTI 20^e propose des permanences juridiques les mardis et jeudis après-midi dans ses locaux et un mercredi sur deux à la bibliothèque Assia Djebar.

Ces permanences, assurées par Fernanda ou par des bénévoles accueillent le public sans rendez-vous. Les intervenant·es y étudient le cadre juridique de la demande des usager·es, leur donnent une information claire et précise sur la situation et orientent le cas échéant ou fixent un rendez-vous ultérieur pour constituer leur dossier. Cet accompagnement concerne, notamment, les demandes de régularisation ou le renouvellement de titres de séjour (TS).

Orienter selon la situation :

Les demandes de TS de 10 ans sont, quant à elles, gérées par une association partenaire, l'association **CITERRE** – Citoyen·es de la TERRE – qui tient une permanence les lundis soir dans les locaux de la Fasti sans rendez-vous.

De même, le cas des demandes au titre des couples mixtes est assuré par l'association **Les Amoureux au ban public** le jeudi soir, toujours dans les locaux de la FASTI. La prise de rendez-vous s'effectue alors par mail : permanence.idf@gmail.com.

Remarque : La FASTI ne gère pas non plus les premières demandes d'asile pour lesquelles le public est orienté vers des associations spécifiques qui ont une très bonne connaissance de la situation géopolitique du pays d'origine.

Les parents souhaitant une régularisation de leur situation via la scolarisation de leur enfant seront orientés vers **RESF** (Réseau d'Éducation Sans Frontières) présent dans le 20^e au 61 rue des Amandiers et au Centre Social Étincelles.

Prouver l'impossibilité d'une prise de rendez-vous en préfecture

Parallèlement à la constitution des dossiers de demandes de titres de séjour, une étudiante anime un atelier 'captures d'écran' les mercredis après-midi, uniquement sur rendez-vous après orientation des bénévoles de la permanence de la FASTI. Après une tentative d'atelier collectif, cette démarche se fait désormais à titre individuel. La FASTI cherche de nouvelles bénévoles car l'étudiante doit bientôt partir.

Quelques conseils éclairés :

Fernanda nous alerte sur la prise de rendez-vous en préfecture. Si le dossier d'un·e demandeur·se ne s'avère finalement pas éligible à une régularisation, la personne risque une mesure d'OQTF* à la suite du rendez-vous. Il est donc très important d'orienter les usager·es vers une structure adaptée, comme évoqué précédemment.

FASTI et EP :

Si la FASTI peut parfois – lorsque l'équipe en a le temps – traiter des demandes autres que celles ayant trait aux titres de séjour, en revanche, elle oriente souvent les usager·es vers les EP pour les demandes administratives telles que l'AME* ou les demandes de logement social. En raison de leur proximité géographique, le public est souvent orienté vers Amandiers Connexion / La 20^e Chaise.

A contrario, pour les demandes autres qu'un *simple* renouvellement de titre de séjour, la FASTI recommande aux EP d'orienter leurs usager·es. En effet, le droit des étrangers est un droit complexe qui nécessite non seulement de connaître les lois qui évoluent régulièrement, mais aussi les pratiques des Préfectures et les jurisprudences.

Lien social et convivialité

Parce que l'accès aux droits passe également par le partage et la rencontre avec les autres, la FASTI propose un atelier cuisine mixte tous les lundis matin.

La ronde des femmes

Cet atelier du lundi après-midi s'adresse aux femmes en situation de périnatalité et tente de répondre à la globalité de leurs besoins. Sont donc bien sûr abordées les questions liées à la maternité en général, mais également à la maternité en situation d'isolement, soumise à des problèmes administratifs liés aux titres de séjour ou à des problèmes de logements – les participantes sont parfois logées à l'hôtel ou chez des proches, mais un certain nombre sont en situation d'errance. Une permanence administrative est donc proposée sur ce temps pour accompagner ces femmes dans leurs démarches autour du droit au séjour ou de l'accès à la santé. Des activités d'art-thérapie sont également mises en place.

L'objectif de ce groupe est d'amener les femmes participantes à développer une entraide au-delà du temps partagé à la FASTI. Ainsi, certaines ont créé un groupe Whatsapp sur lequel elles partagent des infos pratiques comme par exemple : où trouver de la nourriture ? et échangent sur leur(s) état(s) émotionnel(s) en toute bienveillance.

Permanences juridiques proposées par la FASTI 20^e

mardi & jeudi : de 14h00 à 16h30

(les personnes se présentant après 16h30 ne seront pas reçues)

La FASTI, 58 rue des Amandiers – 06.85.67.02.02

1 mercredi sur 2 : de 14h30 à 17h30

Bibliothèque Assia Djebar, 1 rue Reynaldo Hahn (Porte de Vincennes) – 01.84.82.19.50

Accueil sans rendez-vous

***AME** = Aide Médicale d'État

***OQTF** = Obligation de Quitter le Territoire Français

- AUTRES ORIENTATIONS DE PROXIMITÉ -

CIMADE BELLEVILLE

SUR RENDEZ-VOUS au 01.42.45.65.07

lundi : de 18h30 à 21h00

mardi : 8h00 à 12h30

GISTI

CONSEILS PAR TÉLÉPHONE au 01.84.60.90.26

(persister et appeler plusieurs fois)

lundi à vendredi : de 15h00 à 18h00

mercredi & vendredi : de 10h00 à 12h00

BUS DE LA SOLIDARITÉ avocats du Barreau
permanences droits d'asile et des étrangers
SANS RENDEZ-VOUS

vendredi : de 14h00 à 17h00

Jardin Anaïs Nin, av. Porte d'Aubervilliers

mardi : de 13h00 à 16h00

(sauf le 1^{er} mardi du mois)

Place de la Chapelle, Paris 18

PAD 20^e

SUR RENDEZ-VOUS au 01.53.27.37.40

ou contact.pad@droitsdurgence.org

CEDRE accueil de jour des demandeurs d'asile
SANS RENDEZ-VOUS

Information individuelle

lundi, mardi et jeudi : de 9h00 à 11h30

Information pour les personnes sans-papiers
jeudi à 9h00

23 bd. de la Commanderie, Paris 19

LDH

Point d'accueil en droit des étrangers

SUR RENDEZ-VOUS À PRENDRE SUR PLACE

1 mardi sur deux : de 18h30 à 20h30

Foyer le Picoulet, 59 rue de la Fontaine-au-Roi

RESF 20^e

SUR RENDEZ-VOUS au 06.50.31.76.20

2^e et 4^e mercredi de chaque mois à 17h00

61, rue des Amandiers

2^e samedi du mois : de 10h00 à 12h00

local du PCF, place de Grès

4^e vendredi du mois : de 18h à 20h

Centre Social Etincelles, 65 rue des Haies

- En bref : le droit au compte bancaire -

Mardi 22 février, l'association AUTREMONDE invitait Me Blaise Mouafo, docteur en droit, avocat au Barreau de Paris et membre du [Barreau de Paris Solidarité](#), afin de présenter le Droit au compte.

Posséder un compte bancaire est nécessaire pour de multiples actes de la vie courante : percevoir un revenu, payer son loyer, etc. Or certain·es se retrouvent confronté·es au refus des banques de leur accorder ce droit. S'ensuivent des accords douteux de *locations* de comptes bancaires ouverts par des tiers qui encaissent sans scrupules une commission pour *service rendu*.

La banque a l'obligation de fournir gratuitement et immédiatement une lettre de refus au demandeur. C'est ce document qui permettra de saisir la Banque de France. Celle-ci désignera une banque (1 jour ouvré + éventuels délais postaux) qui devra ouvrir un compte avec les services bancaires de base proposés gratuitement dans ce cadre.

Prérequis : ne posséder aucun compte de dépôt en France

Pour qui : toute personne physique ou morale munie d'un justificatif d'identité (passeport, carte consulaire...) et d'une adresse administrative en France ; toute personne physique résidant légalement sur le territoire d'un autre État membre de l'U.E. ; toute personne de nationalité française résidant hors de France.

Ce droit est également valable pour les personnes interdites bancaire ; inscrites aux fichiers des incidents de crédit aux particuliers ; en situation de surendettement.

En savoir + : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2417>
<https://particuliers.banque-france.fr/page-sommaire/droit-au-compte>

L'AGENDA DES PERMANENCES EP du Territoire

<https://bit.ly/3fXohnE>

RENDEZ-VOUS EP du 20^e

ÉCHANGE DE PRATIQUES & QUALIFICATION : nous contacter

asso.delire@gmail.com

www.asso-delire.org

188 rue Pelleport Paris 20^e

association loi 1901 - SIRET 853 617 322 00013

LA GAZETTE DES EP* / belleville - amandiers - pelleport

rédaction : association DÉLIRE - asso.delire@gmail.com - www.asso-delire.org

*EP = Écrivain·ES Public·QUES

Cette action reçoit le soutien de la Politique de la Ville à Paris 20^e et du Ministère chargé de la Ville.